

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2023-4081
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et l'Office municipal d'habitation de Laval (OMHL) pour le développement d'une partie du grand projet de revitalisation de la phase 1 des Immeubles Val-Martin, au montant de 218 405 \$, pour les années 2023 et 2024	
No dossier(s) interne(s) : URB-2022-4131 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 13-L'Abord-à-Plouffe Date CE souhaitée : 2023-09-06 Date CM souhaitée : 2023-09-12		
Actions : ENTENTE Demande d'achat : Oui CT requis : Oui		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS L'Office municipal d'habitation de Laval («OMHL») et la Ville travaillent conjointement depuis plusieurs années à la réalisation de projets novateurs et d'envergure. C'est cette collaboration qui est à l'origine du grand projet de revitalisation des Immeubles Val-Martin. La phase 1 de ce projet vise notamment la réalisation d'un bâtiment mixte qui abritera le centre communautaire Simonne-Monet-Chartrand (propriété de la Ville) ainsi que 75 logements AccèsLogis (propriété de l'OMHL). Le 27 juillet 2023, l'OMHL a soumis une demande d'aide financière à la Ville de Laval. Cette demande a pour objectif de lui permettre d'engager des ressources afin de faire face au surcroît de travail engendré par ce projet de bâtiment mixte en cours de réalisation. Rappelons que la mission de l'OMHL est, sans s'y limiter, de gérer le parc immobilier et de le développer afin d'augmenter l'offre de logements sociaux et abordables sur le territoire. Au quotidien, cette mission est assurée par leurs équipes en place qui travaillent à développer divers projets d'habitation. Toutefois, l'envergure de ce projet commun avec la Ville, la coordination du déploiement de toute la partie non résidentielle et la pluralité d'intervenants dépassent la capacité de travail des ressources de l'OMHL. Par ailleurs, le financement de ressources pour assumer le surcroît de travail engendré par de tels projets communs n'est pas reconnu par la Société d'habitation du Québec (SHQ). Bien que jusqu'ici l'OMHL ait assumé les coûts associés à ce surplus de travail, leurs équipes ne sont plus en mesure d'assurer la mise en place et le suivi de ce projet sans impacter le reste de leurs responsabilités. En conséquence, nous recommandons d'accepter la demande formulée par l'OMHL et de lui octroyer une aide financière annuelle pour une période de 2 ans, correspondant à l'échéancier de réalisation du projet de bâtiment mixte. Le montant total de l'aide financière s'élèverait à 218 405 \$ et serait réparti comme suit : - 2023: 107 588 \$ - 2024: 110 817 \$ Les modalités entourant l'octroi et l'utilisation de cette subvention se retrouvent dans l'entente en pièce jointe qui doit être approuvée par le conseil municipal préalablement au versement de la subvention à l'OMHL.		
IMPACTS MAJEURS Sans cette aide financière, l'OMHL se retrouverait en difficulté pour mener à bien le projet dans des délais raisonnables sans impacter le reste de ses activités.		
ASPECTS FINANCIERS La totalité de la somme est disponible dans le budget 2023 du Service de l'urbanisme.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2023-4081
CADRE NORMATIF Article 4, 85, 90 et 91 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1).		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil : - d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville et l'Office municipal d'habitation de Laval (OMHL) pour le développement d'une partie du grand projet de revitalisation de la phase 1 des Immeubles Val-Martin, pour les années 2023 et 2024 ; - d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.		
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1762769 Coût estimé affectant l'année en cours : 218 405,00 \$ CM requis :Oui		
Annotation(s) Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours. <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="162 1128 714 1209" style="text-align: center;"> ZIZZI, ANGELA (53268) _____ Trésorier adjoint </div> <div data-bbox="909 1128 1429 1209" style="text-align: center;"> 2023-08-29 _____ AN - MS - JR </div> </div>		